

**21<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(19-30 janvier 2015)**

**Lesotho**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 21 janvier 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation \*.

La France salue les progrès réalisés par le Lesotho pour stabiliser le pays après la crise politique de 2014. Elle souhaite que la préparation et l'organisation des élections générales de février 2015 se déroulent dans le plein respect des normes démocratiques et des droits de l'Homme. La France salue la ratification par le Lesotho de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en 2013.

La France souhaiterait, par ailleurs, faire les recommandations suivantes au Lesotho:

- Abolir la peine de mort ;

- Prendre les mesures nécessaires pour lutter activement contre les violences faites aux femmes, et promouvoir l'égalité hommes-femmes, notamment en réformant les législations discriminatoires à l'égard des femmes.
- Poursuivre les efforts de lutte contre les cas de torture, en adoptant une législation spécifique pour incriminer la torture, en développant des programmes de formation pour les forces de sécurité et en assurant que les auteurs de tels crimes font l'objet de poursuites judiciaires ;
- Poursuivre la lutte contre la traite des êtres humains en mettant en œuvre un programme global pour combattre ces pratiques et soutenir les victimes ;
- Poursuivre le travail de mise en œuvre de l'ensemble des obligations de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment pour lutter contre les violences faites aux enfants et contre le travail forcé;
- Finaliser les efforts pour créer la Commission nationale des droits de l'Homme, en conformité avec les Principes de Paris.

Je vous remercie./.